



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Aides financières aux déplacements des proches aidants

Question écrite n° 2232

Texte de la question

Mme Anaïs Sabatini interroge M. le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la possibilité de mettre en place des aides financières aux déplacements pour les proches aidants. Le carburant est un poste de dépenses très important pour les proches aidants ce qui pèse de plus en plus lourdement dans un contexte de crise énergétique. Les frais de carburants ne sont pas pris en charge dans le cadre de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). L'accompagnement quotidien d'un enfant handicapé nécessite de fréquent trajets entre le domicile, l'établissement scolaire et les différents lieux de rééducation. Cependant, dans l'état actuel de la législation, ces trajets ne peuvent pas être défrayés ni faire l'objet d'une quelconque aide financière. Mme la députée demande à M. le ministre s'il compte mettre en place de manière exceptionnelle ou durable des aides financières aux déplacements des proches aidants qui sont dans l'obligation d'utiliser leur véhicule personnel pour accompagner une personne en situation de handicap.

Données clés

Auteur : [Mme Anaïs Sabatini](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2232

Rubrique : Dépendance

Ministère interrogé : Solidarités, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 octobre 2022](#), page 4675

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)